

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Type de produit chimique : Mélange
Nom commercial du produit : Petrochemical Naphtha
Code du produit : 625; SDS# PbR0044

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation de la substance/préparation : Fabrication de substances
Semi-produit
Formulation [mélange] de préparations et/ou reconditionnement
Revêtements
Fabrication de produits en caoutchouc.
Carburants
Agent de nettoyage

1.2.2. Usages déconseillés

Pas de donnée fiable disponible.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur:
4th Floor, 20 North Audley Street
London W1K 6WL, United Kingdom
Fax number: +44(0) 20 7355 8750
E-mail: reach@petrobras.com.br

Producteur:
Petróleo Brasileiro S. A.
Avenida Chile, 65.
20035-900 Rio de Janeiro - Brazil
E-mail: sac@petrobras.com.br

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Num. d'appel d'urgence : En cas d'urgence chimique, de déversement, de fuite, d'incendie, d'exposition ou d'accident, les services de CHEMTREC sont joignables 24 heures sur 24 aux États-Unis et au Canada: 1-800-424-9300
En dehors des États-Unis et du Canada (les appels en PCV sont acceptés): 1-703-527-3887

Pays	Organisme consultatif officiel	Adresse	Num. d'appel d'urgence
FRANCE	Centre Antipoison et de Toxicovigilance Hôpitaux Universitaires de Strasbourg	Hôpital Civil BP 426 F-67091 Strasbourg Cedex	+33 3 88 37 37 37
SWITZERLAND	Centre Suisse d'Information Toxicologique Swiss Toxicological Information Centre	Freiestrasse 16 Postfach CH-8028 Zurich	+41 44 251 51 51

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon l'ordonnance (CE) N° 1272/2008 [UE-GHS/CLP]

Muta. 1B H340
Carc. 1B H350
Asp. Tox. 1 H304
Flam. Liq. 1 H224

Termes exacts des phrases H, voir sous section 16.

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Irritant pour les yeux et la peau. Peut irriter les voies respiratoires. A fortes concentrations, les vapeurs ont un effet narcotique et anesthésique. Peut causer une dermatose par contact avec la peau. Peut aboutir à une aspiration dans les poumons, pouvant causer une pneumonie chimique. L'ingestion risque d'endommager le foie. Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de provoquer le cancer. Peut induire des anomalies génétiques. Facilement inflammable. L'ingestion risque d'être nocif pour le cœur.

Petrochemical Naphtha

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 453/2010

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques (CLP) :



GHS02

GHS08

CLP Mention d'avertissement :

Danger

Mentions de danger (CLP) :

H224 - Liquide et vapeurs extrêmement inflammables.
H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H340 - Peut induire des anomalies génétiques.
H350 - Peut provoquer le cancer.

Conseils de prudence (CLP) :

P201 - Se procurer les instructions avant utilisation.
P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des flammes nues, des étincelles. — Ne pas fumer.
P233 - Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P240 - Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
P241 - Utiliser du matériel électrique, d'éclairage, de ventilation antidéflagrant.
P280 - Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux, un équipement de protection du visage.
P301+P310 - EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P308+P313 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
P331 - NE PAS faire vomir.
P370+P378 - En cas d'incendie: utiliser dioxyde de carbone (CO₂), poudre chimique sèche, mousse pour l'extinction.
P403+P235 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
P405 - Garder sous clef.
P501 - Éliminer le contenu/récipient dans Se conformer aux réglementations locales, nationales et internationales applicables.

2.3. Autres dangers

Autres dangers qui n'entraînent pas la classification :

Peut exploser après échauffement. La combustion produit des gaz irritants. La combustion produit des gaz toxiques. Le contact avec le produit peut causer des brûlures par le froid ou des gelures.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon la directive 67/548/CEE
Naphta à large intervalle d'ébullition (pétrole), distillation directe	(n° CAS)64741-42-0 (No CE)265-042-6 (Numéro d'identification UE)649-265-00-X (N° REACH)01-2119474679-18-0067	0 - 100	Cat.Carc.2; R45 Cat.Muta.2; R46 Xn; R65
Naphta non adouci (pétrole)	(n° CAS)68783-12-0 (No CE)272-186-3 (Numéro d'identification UE)649-271-00-2 (N° REACH)01-2119487298-21-0026	0 - 100	Cat.Carc.2; R45 Cat.Muta.2; R46 Xn; R65
Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon l'ordonnance (CE) N° 1272/2008 [UE-GHS/CLP]
Naphta à large intervalle d'ébullition (pétrole), distillation directe	(n° CAS)64741-42-0 (No CE)265-042-6 (Numéro d'identification UE)649-265-00-X (N° REACH)01-2119474679-18-0067	0 - 100	Asp. Tox. 1, H304 Carc. 1B, H350 Muta. 1B, H340
Naphta non adouci (pétrole)	(n° CAS)68783-12-0 (No CE)272-186-3 (Numéro d'identification UE)649-271-00-2 (N° REACH)01-2119487298-21-0026	0 - 100	Asp. Tox. 1, H304 Carc. 1B, H350 Muta. 1B, H340

Textes des phrases R-,H- et EUH: voir paragraphe 16.

Petrochemical Naphtha

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 453/2010

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général	: Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. Eviter tout contact direct avec le produit.
Premiers soins après inhalation	: Amener la victime à l'air libre. En cas de malaises respiratoires, administrer de l'oxygène. Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire. Consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
Premiers soins après contact avec la peau	: Le contact avec le produit peut causer des brûlures par le froid ou des gelures. Enlever les vêtements et les bijoux qui peuvent nuire à la circulation. . Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau pendant 15 min. Consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
Premiers soins après contact oculaire	: Rinçage à l'eau immédiat et prolongé en maintenant les paupières bien écartées (15 minutes au moins). Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
Premiers soins après ingestion	: En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). Ne pas provoquer de vomissement. Consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/lésions après inhalation	: L'inhalation de vapeurs peut irriter les voies respiratoires. L'inhalation peut causer: irritation, toux, souffle court. Des concentrations élevées de vapeurs peuvent provoquer: migraine, vertiges, somnolence, nausées et vomissements. Manipulation prolongée et/ou répétée : Dépression du système nerveux central. La surexposition à long terme provoque des effets sur le foie et les reins.
Symptômes/lésions après contact avec la peau	: Peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. Peut provoquer une irritation de la peau. Des contacts prolongés ou répétés peuvent provoquer des dermatoses. Le contact avec le liquide peut causer des brûlures et gelures par le froid.
Symptômes/lésions après contact oculaire	: Peut provoquer, à retardement, une irritation douloureuse des yeux et un larmoiement. Rougeur.
Symptômes/lésions après ingestion	: L'ingestion du produit peut causer des dommages dans le cœur de myocardite et de légers changements dégénératifs des myofibrilles . Nocif pour le foie en cas d'ingestion. L'inhalation du produit peut provoquer une pneumonie de nature chimique.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Laisser la victime au chaud et au repos. Traitement symptomatique.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Agents d'extinction appropriés:	: dioxyde de carbone (CO ₂), poudre chimique sèche, mousse.
Agents d'extinction non appropriés	: Ne pas utiliser un jet d'eau puissant qui pourrait étendre l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie	: Facilement inflammable. Les vapeurs risquent de parcourir des distances considérables avant d'atteindre une source d'allumage, de s'allumer, de provoquer le retour des flammes ou une explosion. Par combustion, forme : Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone.
Danger d'explosion	: L'exposition prolongée au feu peut entraîner la rupture et l'explosion des récipients. Risque d'explosion si chauffé en ambiance confinée. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte incendie	: Refroidir à l'eau les emballages fermés exposés au feu.
Équipements de protection des pompiers	: Porter l'équipement de protection individuelle recommandé. Cf. chapitre 8.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Équipement de protection	: Cf. chapitre 8.
Procédures d'urgence	: Pas de flammes, pas d'étincelles. Supprimer toute source d'ignition. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas inspirer les gaz/vapeurs.

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection	: Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage. Cf. chapitre 8.
Procédures d'urgence	: ne pas toucher aux contenants endommagés ou produits déversés sans porter des vêtements de protection appropriée. . Éloigner toute source d'ignition.

Petrochemical Naphtha

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 453/2010

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser accéder au sous-sol / au sol. Éviter le rejet dans l'environnement. Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Eviter que le produit ne pénètre dans les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour rétention : Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Endiguer et contenir l'épandage.

Procédés de nettoyage : Recueillir dans des récipients fermés et les remettre à une décharge. Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Mettre l'absorbant utilisé dans des sacs scellés et contacter une entreprise spécialisée dans le traitement des rejets. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

Autres informations : Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

6.4. Référence à d'autres sections

Pas de donnée fiable disponible.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Ne pas fumer. Eviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Produit ne pas aspirer. Ne pas manger, boire ni fumer dans les endroits où l'on utilise le produit.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

mesures techniques: : Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Utiliser du matériel électrique antidéflagrant. Utiliser du matériel de ventilation antidéflagrant. Utiliser du matériel d'éclairage antidéflagrant.

Condition(s) de stockage : Conserver dans les conteneurs d'origine. Conserver à l'abri des rayons solaires directs. À conserver au frais et au sec. stocker dans les réservoirs de stockage adéquats placés dans le bassin de confinement de conserver des produits en cas de fuite.

Matériaux incompatibles : Agents oxydants.

Lieu de stockage : Les planchers doivent être étanches, doivent résister aux liquides et être faciles à nettoyer. Non oxydant.

Matériaux d'emballage : acier inoxydable. Aluminium. Verre.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas de donnée fiable disponible.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Petrochemical Naphtha		
Italy - Portugal - USA ACGIH	ACGIH TWA (ppm)	400 ppm

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés : Assurer une ventilation adéquate. Une ventilation par extraction locale ou une ventilation générale de la pièce sont normalement requises. Des rince-œil de secours et des douches de sécurité doivent être installés au voisinage de tout endroit où il y a risque d'exposition. Utiliser du matériel électrique antidéflagrant. Utiliser du matériel d'éclairage antidéflagrant. Utiliser du matériel de ventilation antidéflagrant.

Equipement de protection individuelle : Masque à gaz. Gants. Lunettes bien ajustables. Vêtements de protection.



Protection des mains : Gants de protection en PVC.

Protection oculaire : Lunettes anti-éclaboussures ou un écran facial. Ne pas porter de verres de contact.

Protection de la peau et du corps : Porter un vêtement de protection approprié.

Protection voies respiratoires : Un appareil respiratoire autorisé pour les vapeurs organiques, à adduction d'air ou autonome est obligatoire lorsque la concentration des vapeurs dépasse les limites d'exposition admissibles.

Contrôle de l'exposition de l'environnement : Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau. Contenir la matière déversée en l'endiguant ou à l'aide de matières absorbantes de façon à empêcher l'écoulement dans les égouts ou les cours d'eau. Éviter le rejet dans l'environnement. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

Petrochemical Naphtha

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 453/2010

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Couleur	: incolore.
Odeur	: Pas disponible.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: non applicable
Point de fusion	: non applicable
Point de solidification	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: 30-200 °C à 760 mm Hg
Point d'éclair	: < 20 °C Coupe fermée.
Vitesse d'évaporation rel. à l'acétate butylique	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Limites explosives	: 1-6 vol %
Pression de la vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de la vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: 0.71 g/cm ³
Solubilité	: Soluble dans les alcools. Soluble dans le chloroforme. Soluble dans le benzène. Eau: insoluble dans l'eau
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: 277 °C
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: < 7 cSt (à 40 °C)
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas de donnée fiable disponible.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de donnée fiable disponible.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans des conditions normales de manipulation et de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Product will not undergo polymerization.

10.4. Conditions à éviter

Températures élevées. Sources d'ignition. Matières incompatibles.

10.5. Matières incompatibles

Agents oxydants. Peroxydes. Permanganates. Perchlorate
. Chlorates. Chlore. Brome. Fluor (F). Nitrates. Acide nitrique.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone (CO₂).

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classifié

Petrochemical Naphtha	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg
ATE (par voie orale)	5000 mg/kg
Corrosion et irritation de la peau	: Non classifié pH: non applicable
Graves dommages et / ou irritations oculaires:	: Non classifié pH: non applicable
Sensibilisation des voies respiratoires ou de la peau	: Non classifié

Petrochemical Naphtha

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 453/2010

Mutagenéité des gamètes	: Peut induire des anomalies génétiques.
Carcinogénéité	: Peut provoquer le cancer.
Toxicité reproductrice	: Non classifié
STOT-exposition unique	: Non classifié
STOT-exposition répétée	: Non classifié
Danger par aspiration	: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
Effets nocifs potentiels sur les hommes et symptômes possibles	: L'inhalation du produit peut provoquer une pneumonie de nature chimique. Dépression du système nerveux central. Des contacts prolongés ou répétés peuvent provoquer des dermatoses. Les inhalations répétées ou prolongées risquent d'endommager les reins. Des concentrations élevées de vapeurs peuvent provoquer: migraine, nausées, vertiges. Irrite l'appareil respiratoire et peut provoquer des maux de gorge et déclencher une toux. Peut causer des irritations de la peau / dermatites. L'ingestion risque d'endommager le foie. L'ingestion risque d'être nocif pour le cœur. Peut libérer du sulfure d'hydrogène toxique. Le contact avec le produit peut causer des brûlures par le froid ou des gelures.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - eau : Toxique pour la vie aquatique.

12.2. Persistance et dégradabilité

Petrochemical Naphtha

Persistance et dégradabilité	It is expected to have low degradation and high persistence.
------------------------------	--

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Petrochemical Naphtha

Potentiel de bioaccumulation	non bioaccumulable.
------------------------------	---------------------

12.4. Mobilité dans le sol

Petrochemical Naphtha

Mobilité au sol	Haute
-----------------	-------

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas de donnée fiable disponible.

12.6. Autres effets néfastes

Pas de donnée fiable disponible.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Législation régionale (déchets)	: Pour l'élimination des déchets, contacter les autorités compétentes. dispose of contents/container to comply with applicable local, national and international regulations.
Méthodes de traitement des déchets	: Peut être déposés dans les décharges, envoyés à une installation d'incinération ou d'autres moyens appropriés d'élimination à condition qu'ils répondent aux exigences des lois locales.
Recommandations de traitement des déchets	: Ne pas réutiliser des récipients vides. Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / ADN / IMDG / ICAO / IATA

14.1. Numéro ONU

N° UN : 1268

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle de transport	: DISTILLATS DE PÉTROLE, N.S.A. / PRODUITS PÉTROLIERS, N.S.A.
Description document de transport	: UN 1268 DISTILLATS DE PÉTROLE, N.S.A. / PRODUITS PÉTROLIERS, N.S.A., 3, II, (D/E)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe (ONU)	: 3
Étiquettes de danger (ONU)	: 3



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ONU) : II

Petrochemical Naphtha

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 453/2010

14.5. Dangers pour l'environnement

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

14.6.1. Transport par voie terrestre

Danger n° (code Kemler) : 33

Code de classification : F1

Panneaux oranges :



Code de restriction concernant les tunnels : D/E

Quantités limitées (ADR) : LQ04

Excepted quantities (ADR) : E2

14.6.2. Transport maritime

Pas de donnée fiable disponible.

14.6.3. Transport aérien

Pas de donnée fiable disponible.

14.7. Transport en masse de marchandises selon l'annexe II du traité MARPOL 73/78 et selon le code-IBC

Non applicable

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations EU

Pas de donnée fiable disponible.

15.1.2. Directives nationales

Pas de donnée fiable disponible.

Symboles de danger :



F - Facilement inflammable



T - Toxique

Phrases R :

R11 - Facilement inflammable.
R45 - Peut provoquer le cancer.
R46 - Peut provoquer des altérations génétiques héréditaires.
R65 - Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

Classé comme dangereux selon les critères des directives 67/548/CEE et 1999/45/CE

Phrases-S :

S36 - Porter un vêtement de protection approprié.
S45 - En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
S53 - Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.
S3/7/9 - Conserver le récipient bien fermé dans un endroit frais et bien ventilé
S16 - Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.
S23 - Ne pas respirer les gaz.
S33 - Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.
S35 - Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage.
S43 - En cas d'incendie, utiliser mousse, poudre ou sable
S51 - Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.
S62 - En cas d'ingestion, ne pas faire vomir. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
S23 - Ne pas respirer les fumées.
S23 - Ne pas respirer les aérosols
S28 - Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec beaucoup d'eau.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas de donnée fiable disponible.

Petrochemical Naphtha

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 453/2010

SECTION 16: Autres informations

Sources de données : PETROBRAS. FDS.

Abréviations et acronymes : ACGIH (American Conference of Government Industrial Hygienists). ASTM - American Society for Testing and Materials . CAS (Chemical Abstracts Service) number. CLP - Classification, l'étiquetage et l'emballage. CSR: Rapport de sûreté chimique. EC: Communauté Européenne. EEC: Communauté Économique Européenne. GHS - Système général harmonisé. IARC (International Agency for Research on Cancer). Transport par voie terrestre (ADR). PVC (Chlorure de polyvinyle). REACH: L'Enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances. SDS - Fiche de données de sécurité.

Texte des phrases R-,H- et EUH:

Asp. Tox. 1	Danger par aspiration Catégorie 1
Carc. 1B	Cancerogénéité Catégorie 1B
Flam. Liq. 1	liquides inflammables Catégorie 1
Muta. 1B	liquides inflammables Catégorie 1 liquides inflammables Catégorie 3
H224	Liquide et vapeurs extrêmement inflammables.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H340	Peut induire des anomalies génétiques.
H350	Peut provoquer le cancer.
R45	Peut provoquer le cancer.
R46	Peut provoquer des altérations génétiques héréditaires.
R65	Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

Les informations données dans cette fiche signalétique de sécurité de produit sont basées sur les connaissances actuelles et sont considérées comme étant complètes et exactes. Elles décrivent le produit aux seules fins d'exigences sanitaires, sécuritaires et environnementales, et ne doivent en conséquence être utilisées qu'à titre indicatif. Les données se rapportent à un produit spécifique et peuvent ne pas être valides pour une utilisation en association avec d'autres produits. Il est du devoir de l'utilisateur d'évaluer et d'utiliser ce produit de manière sûre et de se conformer aux lois et réglementations applicables. Petrobras décline toute responsabilité en cas de dommages ou de blessures résultant d'une utilisation anormale ou du non-respect des pratiques recommandées.